



ECLAIRAGE PUBLIC :

Demande de prestations complémentaire



Commune :

Au-delà des prestations intégrées à la cotisation annuelle, la commune peut solliciter l'exécution de diverses prestations optionnelles. Conformément aux décisions du comité syndical, ces prestations font l'objet d'une contribution additionnelle recouvrée par ENERGIE Eure-et-Loir une fois la prestation réalisée.

- **CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE** : voir règlement adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir.
- **BAREMES 2020** :

Nettoyage supplémentaire de foyers : 15,00 € net par foyer lumineux et par nettoyage
Visite de nuit : 1,93 € net par foyer dans la limite de 12 visites annuelles et pour un minimum de 2000 foyers.
Modification des heures de fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver Par intervention : Pour la 1 ^{ère} armoire : 58,00 € net Par armoire supplémentaire : 8,60 € net

La commune demande l'exécution des prestations optionnelles suivantes et s'engage à régler la contribution correspondante à ENERGIE Eure-et-Loir :

Prestation	Prix unitaire (net de taxe)	Quantité	TOTAL
Nettoyage supplémentaire de foyer	15,00 € / foyer foyer(s) €
Visite de nuit	1,93 € / foyer 2000 foyers minimum foyer(s) €
Modification des heures de fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver	58,00 € / 1 ^{ère} armoire	1 armoire €
	8,60 € / armoire supplémentaire armoire(s) supplémentaire(s) €
SOMME NETTE A REGLER A ENERGIE Eure-et-Loir		 €

à, le

Bon pour accord
(cachet et signature du représentant de la collectivité)

ENERGIE Eure-et-Loir

65 rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCE

Pôle Eclairage Public : Tél. 02 37 84 14 47 / Fax. 02 37 84 07 86 / courriel : eclairage-public@energie28.fr